



GROUPE SFCMC
SOCIÉTÉ FERMIÈRE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

1 casino, 3 hôtels avec plage, 6 restaurants

Le Conseil d'administration de Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (la « **Société** »), réuni ce 5 octobre 2023, a procédé à l'acquisition des titres détenus par FHC, contrôlée par Fimalac, au prix de 1.400 euros dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions approuvé par l'assemblée générale mixte du 4 octobre 2023. Ce rachat fait suite à la conclusion d'un accord avec FHC le 21 juillet 2023 (cf. Communiqués de presse de la Société des 28 juin et 31 juillet 2023).

L'intégralité des actions rachetées a été annulée, conformément à l'autorisation donnée à cette fin au conseil d'administration par l'assemblée générale du 4 octobre. A l'issue du rachat et après annulation des actions rachetées, FHC ne détient plus d'action de la Société. L'ensemble des actionnaires bénéficieront d'un effet relatif dans les mêmes proportions.

Monsieur Thomas Piquemal, administrateur de FHC, ainsi que Monsieur Alain Pinna, Madame Françoise Lelièvre Auzoux, Madame Manuela Isnard-Seznec, Madame Sylvie Joly et Madame Laure du Manoir ont présenté leurs démissions au Conseil d'administration. Monsieur Ronan Le Moal, Madame Nathalie De Gaulle et Madame Sophie Stable ont été cooptés par le Conseil d'administration.

Il est rappelé que l'Autorité des Marchés Financiers a accordé une dérogation à Casinvest à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire sur la Société dans le cadre de l'excès de vitesse en droit de vote résultant de l'annulation des actions rachetées (D&I 223C1124 du 18 juillet 2023). Les administrateurs de Casinvest n'ont participé ni aux délibérations ni au vote du Conseil d'administration relatifs à cette opération.